Aluminum Sulfate Hydrate ACS Grade

Qualité ACS

Norme	Révisé le	Urgence
OSHA HCS 2024 · GHS Rev. 7	2026-11-12	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)

1 Identification

Identificateur du produit	Aluminum Sulfate Hydrate ACS Grade
Qualité	Qualité ACS
Numéro CAS	7784-31-8
Formule chimique	Al2(SO4)3 * 18H2O
Fabricant	Alliance Chemical 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574
Téléphone d'urgence	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)
Utilisation recommandée	Produit chimique industriel / de laboratoire. Voir section 7.
Restrictions d'utilisation	Aucune restriction identifiée au-delà des conditions d'utilisation sûre des sections 7 et 8.

2 Identification des dangers



Corrosif

Classification des dangers

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — danger à long terme, catégorie 3 †

† Classe de danger environnemental du SGH ; non adoptée par l'OSHA HCS (29 CFR 1910.1200).

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P313 Consulter un médecin

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Classification, mentions de danger (H), conseils de prudence (P) et pictogrammes selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexes A à C), alignés sur le SGH Rév. 7.

3 Composition / informations sur les composants

Composant	N° CAS	Formule	Concentration
Sulfate d'aluminium hydraté	7784-31-8	Al2H36O30S3	99.5-100% (w/w)

Les concentrations sont nominales ; les valeurs spécifiques au lot figurent sur le certificat d'analyse. Les composants ne contribuant pas à la classification sont omis.

4 Premiers secours

Yeux
Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Peau
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Inhalation
Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion
Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets
Le contact avec les yeux provoque des lésions oculaires graves : douleur, rougeur et lésion de la cornée, éventuellement permanentes.

Prise en charge médicale immédiate et traitement particulier
Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire après un contact avec les yeux ; les lésions oculaires peuvent se poursuivre après la fin de l'exposition.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre chimique ou du CO2. Adopter des mesures adaptées aux circonstances locales.

Moyens d'extinction inappropriés
Ne pas utiliser de jet d'eau plein car il risque de disperser et de propager l'incendie.

Dangers particuliers résultant du produit
Un incendie peut libérer des gaz corrosifs et toxiques. Les récipients peuvent éclater sous l'effet de la chaleur.

Équipement de protection
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Produits de combustion dangereux
Oxydes de soufre (dioxyde de soufre, trioxyde de soufre) et oxyde d'aluminium par décomposition thermique.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
Précautions pour l'environnement	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.
Confinement et nettoyage	Balayer ou aspirer en évitant de produire de la poussière. Recueillir dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

7 Manipulation et stockage

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés.
Précautions de stockage particulières	Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur ; la matière est hygroscopique. Stocker dans des récipients résistants à la corrosion.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Limite	Valeur
OSHA PEL	2 mg/m^3 TWA (Al)
NIOSH REL	2 mg/m^3 TWA (Al)

Mesures d'ingénierie	Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Protection de la peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient.

Limites d'exposition issues du NIOSH Pocket Guide, de l'OSHA 29 CFR 1910.1000 et des TLV de l'ACGIH.

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Poudre cristalline blanche, texture granulaire
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation	86°C (186.8°F)
Point d'ébullition	Non applicable (se décompose)

Point d'éclair	Aucun (non inflammable)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible
Forme	Solide
Masse volumique	0,9 - 0,91 g/cm^3

Les valeurs indiquées reflètent des données de référence spécifiques au produit. Les plages propres à chaque lot peuvent varier ; consulter le certificat d'analyse pour le lot expédié.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Contact avec l'humidité ou l'eau (forme une solution acide) ; températures supérieures à 650 °C (1202 °F).
Matières incompatibles	Agents comburants forts ; bases et alcalis forts (peuvent réagir violemment) ; humidité ; la plupart des métaux courants en présence d'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de soufre (dioxyde de soufre, trioxyde de soufre) et oxyde d'aluminium par décomposition thermique.

11 Informations toxicologiques

Voir la section 2 pour la classification de danger SGH.

Voies d'exposition probables	Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.
Symptômes	Le contact avec les yeux provoque des lésions oculaires graves : douleur, rougeur et lésion de la cornée, éventuellement permanentes.
Effets différés et chroniques	Aucun effet différé ou chronique identifié au-delà de la classification de la section 2.
Mesures numériques de la toxicité	Aucune donnée disponible

Classification cancérogène

Organisme	Statut

Organisme	Statut
IARC	Non inscrit comme cancérogène.
NTP	Non inscrit comme cancérogène.
OSHA	Non inscrit comme cancérogène.

12 Informations écologiques

Danger pour le milieu aquatique
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité
Classé comme dangereux pour le milieu aquatique (voir la section 2) ; aucune donnée d'essai d'écotoxicité propre au produit n'est disponible. Éviter le rejet dans l'environnement.

Persistance et dégradabilité
Non disponible

Potentiel de bioaccumulation
Non disponible

Mobilité dans le sol
Non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

Une fois mis au rebut, ce produit peut constituer un déchet dangereux corrosif (EPA RCRA D002, 40 CFR 261.22) : solution aqueuse de pH ≤ 2 ou ≥ 12,5, ou liquide corrodant l'acier à plus de 6,35 mm par an. Le producteur du déchet doit établir la caractérisation finale du déchet dangereux.

14 Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport selon le 49 CFR sous-chapitre C du US DOT, l'IMDG ou les IATA DGR, dans les colis contenant moins que la quantité à déclarer indiquée ci-dessous.

Substance dangereuse (49 CFR 171.8)
Un colis unique contenant 5 000 lb (2 270 kg) ou plus de ce produit contient la quantité à déclarer (RQ) d'une substance dangereuse et est réglementé comme matière dangereuse.

Quantité à déclarer (49 CFR 172.101, appendice A)
Aluminum sulfate — RQ 5,000 lb (2,270 kg)

Description d'expédition (colis atteignant ou dépassant la RQ)
UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Aluminum sulfate), 9, III, RQ

15 Informations réglementaires

Inventaire / liste	Statut
Proposition 65 de Californie	Non inscrite
Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis	Inscrite
EPCRA SARA 313 (TRI)	Non inscrite

Les catégories de danger SARA 311/312 correspondent à la classification SGH de la section 2. Données extraites le : Proposition 65 de Californie 2026-11-02; Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis 2026-11-02; EPCRA SARA 313 (TRI) 2026-11-02.

16 Autres informations

Date de révision	2026-11-12
Présentation	Format à 16 sections selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexe D), aligné sur le SGH Rév. 7.

Avertissement : Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.

Alliance Chemical, 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574. Cette fiche de données de sécurité est établie à partir des données réglementaires enregistrées pour ce produit.